



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France
Programme régional de résidences d'artistes – arts plastiques,
numériques et urbains – de la Région Ile-de-France.**

Le programme régional de résidences d'artistes de la région Ile-de-France vise à soutenir les résidences de création d'une durée de 2 à 10 mois s'inscrivant dans le champ des arts plastiques, numériques et urbains et favorisant une relation vivante des publics à la création. Les résidences soutenues s'articulent autour d'un projet de création ou de recherche propre à un artiste accueilli par une structure et d'un projet d'actions culturelles, en direction et avec les publics, coconstruit par l'artiste et la structure (rencontres, ateliers, visites...). Elles peuvent comporter un certain nombre d'hybridations avec d'autres champs disciplinaires (édition, cinéma, spectacle vivant...) mais les arts plastiques, numériques et/ou urbains doivent être leur fondement.

Peuvent bénéficier du programme régional de résidences d'artistes :

- Les artistes professionnels inscrits à la sécurité sociale des artistes-auteurs.
- Les lieux culturels implantés en Île-de-France, et tout particulièrement les lieux dédiés aux arts plastiques, numériques et urbains, de droit public et de droit privé ainsi que les autres lieux publics ou privés porteurs d'un projet culturel, en capacité de mener des projets culturels et d'accompagner l'artiste tout au long de sa résidence.

Le programme propose à la fois :

- Une aide à la création pour l'artiste par le versement d'une bourse d'un montant de 2 400 € brut par mois ;
- Une aide au projet par le versement éventuel d'une subvention à la structure pour la mise en place du projet d'actions culturelles.

La demande de subvention porte sur une résidence de l'artiste Juliette Gelli au sein de La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles d'octobre 2026 à mars 2027. Cette résidence est un temps essentiel de recherche et la production pour le projet de Juliette Gelli intitulé « Ballet photophonique », une recherche plastique prenant la forme d'une installation robotique, lumineuse et sonore qui questionne notre rapport aux technologies de télécommunication. Inspirée par le Photophone d'Alexander Graham Bell, cette installation est un dispositif interactif et synesthésique qui met en scène la transmission de sons par la manipulation d'un flux de lumière. Ce projet sera présenté dans le cadre de l'exposition personnelle de Juliette Gelli qui aura lieu du 16 janvier au 6 mars 2027 à La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles.

La ville de Houilles sollicite une subvention de la Région Ile-de-France de 6 000 € euros pour un budget de 24 500 €, co-financé avec le ministère de la Culture - DRAC Ile-de-France et avec la Fondation des artistes qui a octroyé une bourse à l'artiste pour ce projet.

Les crédits relatifs aux actions menées dans le cadre de ce programme sont inscrits au budget :

Services CART
Fonction : 311
Nature : 74718

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

Décision du 19 mai 2026 n°26/090
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France
Programme régional de résidences d'artistes – arts plastiques, numériques et urbains – de la Région Ile-de-France.**

Le Maire de la Ville de Houilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 26° ;

Vu la délibération n° 26/010 du 29 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26° permettant au Maire, selon les termes de la délibération, de « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sur tout projet et pour tout montant* » ;

Vu le projet de résidence de l'artiste Juliette Gelli proposée par La Graineterie - Centre d'art de la Ville de Houilles d'octobre 2026 à mars 2027 dans le cadre de son exposition personnelle ;

Considérant que la Région Ile-de-France a reconduit son dispositif « programme régional de résidences d'artistes » pour soutenir les résidences de création d'une durée de 2 à 10 mois s'inscrivant dans le champ des arts plastiques, numériques et urbains et favorisant une relation vivante des publics à la création ;

Considérant que la résidence de Juliette Gelli portée par la Ville de Houilles à travers son centre d'art municipal répond aux objectifs l'appel à projets « Le programme régional de résidences d'artistes » et lui permet de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE SOLLICITER**, pour la résidence 2026/2027 de Juliette Gelli une subvention de 6 000€ auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du programme régional de résidences d'artistes de la région Ile-de-France.

Article 2 : **DE SIGNER** tout acte relatif à l'attribution de cette subvention et, plus généralement, d'effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

Article 3 : **DE PRÉCISER** que les recettes sont prévues au budget.

Article 4 : **Ampliation** de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de

l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour le
présent acte.

AR. délivré le : 22/05/2026

Publication effectuée le : 22/05/2026

Exécutoire ce jour : 22/05/2026

Le Maire



Romain BERTRAND